



santé
famille
retraite
services

MPS

Exp: MSA Midi-Pyrénées Sud Site du Gers 1, place du Maréchal Lannes 32018 AUCH CEDEX 9
104899

Prévention des Risques Professionnels

Dossier : 1 31 07 65 340 002

SABATHIE ROBERT

Objet : **ARCEAUX DE SECURITE 2010**

M SABATHIE ROBERT

2 RUE DES PLATANES
65800 ORLEIX

Auch, le 19 mai 2010

Monsieur,

Les Caisses de Mutualité Sociale Agricole des départements de l'Ariège, du Gers, de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées ont fusionné depuis le 1er janvier 2009 afin de constituer la Caisse de MSA de Midi Pyrénées Sud.

La création de cette nouvelle structure a été l'occasion de redéfinir les prestations du Plan Santé Sécurité au Travail et de les harmoniser.

Le Service Santé Sécurité au Travail (Prévention des Risques Professionnels et Santé au Travail), soucieux de vous aider à préserver votre capital santé, vous propose deux interventions.

D'une part, **dans le cadre de la Prévention des Risques Professionnels**, des Conseillers en Prévention, présents sur l'ensemble du territoire, vous proposent un service personnalisé :

- Un diagnostic sécurité et des conditions de travail,
- Des formations professionnelles intégrant la sécurité : manipulation des animaux, secourisme, gestes et postures ...
- De la documentation et de l'information concernant les risques liés à votre exploitation,
- Un accompagnement dans vos projets : conception de bâtiments, local phytosanitaire, évaluation des risques ...,
- Une expertise des situations dangereuses,
- Des conseils sur d'éventuelles aides,
- ...,

././.

D'autre part, **dans le cadre de la Santé au travail**, des médecins de santé au Travail vous proposent :

- Une consultation médicale adaptée à votre activité,
- Des examens complémentaires si des maladies d'origine professionnelle sont suspectées (troubles de l'audition, de la respiration, de la vue ...),
- Des conseils en matière d'allergie professionnelle, d'utilisation des produits chimiques, de stress
- Des études de postes,
- Un point sur vos vaccinations,
- De l'information, des formations,
-

Les élus du Comité de Protection Sociale des Non Salariés Agricoles ont décidé de consacrer cette année une part importante du budget 2010 afin de faciliter l'installation d'arceaux de sécurité, rendue obligatoire par les textes, sur les tracteurs.

C'est la raison pour laquelle, à compter du 1er janvier 2010, certaines aides financières qui étaient allouées sur certains sites ont été supprimées.

Afin d'en connaître les modalités, vous pouvez vous rapprocher de votre service Prévention des Risques Professionnels.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général Adjoint

Dominique Fournier



AIDE INCITATIVE POUR ARCEAUX DE SECURITE
UNIQUEMENT POUR L'ANNEE 2010

La MSA de Midi Pyrénées Sud mène depuis quelques années une campagne d'information et de prévention sur les accidents de tracteur par renversement. A titre d'exemple, entre 2006 et 2007, 200 tracteurs ont été équipés.

Entre 2004 et 2007 en France, 74 accidents mortels du travail résultaient d'un renversement de tracteur (3 en Midi Pyrénées Sud en 2009). Il s'agit de la première circonstance d'accident mortel de machine chez les exploitants. Les tracteurs impliqués dans ce type d'accident sont encore trop souvent dépourvus de structure de protection contre le renversement (SPCR).

Cette structure est obligatoire pour la vente de tracteurs neufs, depuis 1976 pour les standards et 1986 pour les vigneronns. Elle est également obligatoire pour la vente de matériel d'occasion et pour la conduite par des tierces personnes (salariés, stagiaires, apprentis). **Depuis le 1er janvier 2010, la loi 2005-158 précise que tous les tracteurs en service dans les exploitations agricoles doivent être équipés d'une SPCR.**

La MSA de Midi Pyrénées Sud a mobilisé les professionnels (artisans et concessionnaires) et les a informés sur la possibilité de concevoir une structure de protection sur mesure, a un coût réduit, grâce au logiciel CEMAGREF.

Pour promouvoir l'installation par un professionnel de ces structures, les élus du Comité de Protection Sociale des Non Salariés Agricoles de la MSA ont décidé d'accorder une aide aux exploitants qui souhaitent équiper leur tracteur, dans la limite du budget alloué à cette action. La demande doit suivre la procédure suivante :

1. Demander un devis et l'adresser au service PRP qui enregistre la demande et donne son accord,
2. Envoi de la facture acquittée avec le double de la fiche de conception de l'arceau 'CEMAGREF' et la carte grise.

Une subvention de 100 Euros par exploitation sera accordée.

Afin de connaître le professionnel le plus proche de chez vous, vous trouverez ci-joint un document reprenant les professionnels qui adhèrent au projet. La liste est non exhaustive, vous pouvez contacter le service prévention au :

- Tel. : 05 62 34 88 60 pour l'Ariège et les Hautes Pyrénées,
- Tel. : 05 61 10 40 57 pour la Haute Garonne,
- Tel. : 05 42 54 04 03 pour le Gers.

La structure n'empêche pas le renversement, elle limite ses conséquences.

Une protection optimale en cas de renversement est assurée par la combinaison d'un SPCR et d'un dispositif de maintien de l'opérateur à son poste de conduite (ceinture de sécurité). Cela n'empêche toutefois pas un tracteur de se renverser. Aussi, il est bon de rappeler les premières mesures de prévention à prendre que vous trouverez dans la brochure ci-jointe.

Ce document est également à votre disposition sur le site Internet de la MSA, dans les accueils de la MSA ou auprès de votre service prévention.

FABRICANTS D'ARCEAUX



GERS

- 1: SNC MARQUE / 32810 LAHITTE
- 2: LASPORTES / 32320 MONTESQUIDOU
- 3: DUPONT / 32400 LANNUX
- 4: SARL VAZZOLA / 32250 MONTREAL
- 5: MN JEAN PIERRE / 32700 STE MERE
- 6: DUPUY FREDERIC / 32150 CAZAUBON
- 7: PLASSANCE MOTOCULTURE / 32160 GALIAX
- 8: SOUMIELLAN BERNARD / 32200 GIMONT
- 9: ABADIE GUY / 32420 TOURNAN
- 10: LAFFITTE MICHEL / 32240 ESTANG
- 11: ETS DOUPEZ / 32450 SARAMON

HAUTE-GARONNE

- 1: AGRIDEP / 31300 GARDECH
- 2: DE PAULI / 31620 FRONTON
- 3: PUDOS SAS / 31600 SAINT GAUDENS
- 4: GAY / 31310 MASSABRAC
- 5: RAMOND DENIS / 31130 BALMA
- 6: DEANJEAN / 31220 CAZERES GARONNE
- 7: SARL GILBERT et FILS / 31230 RIOLAS
- 8: ETS VIDAL / 31370 RIEUNES

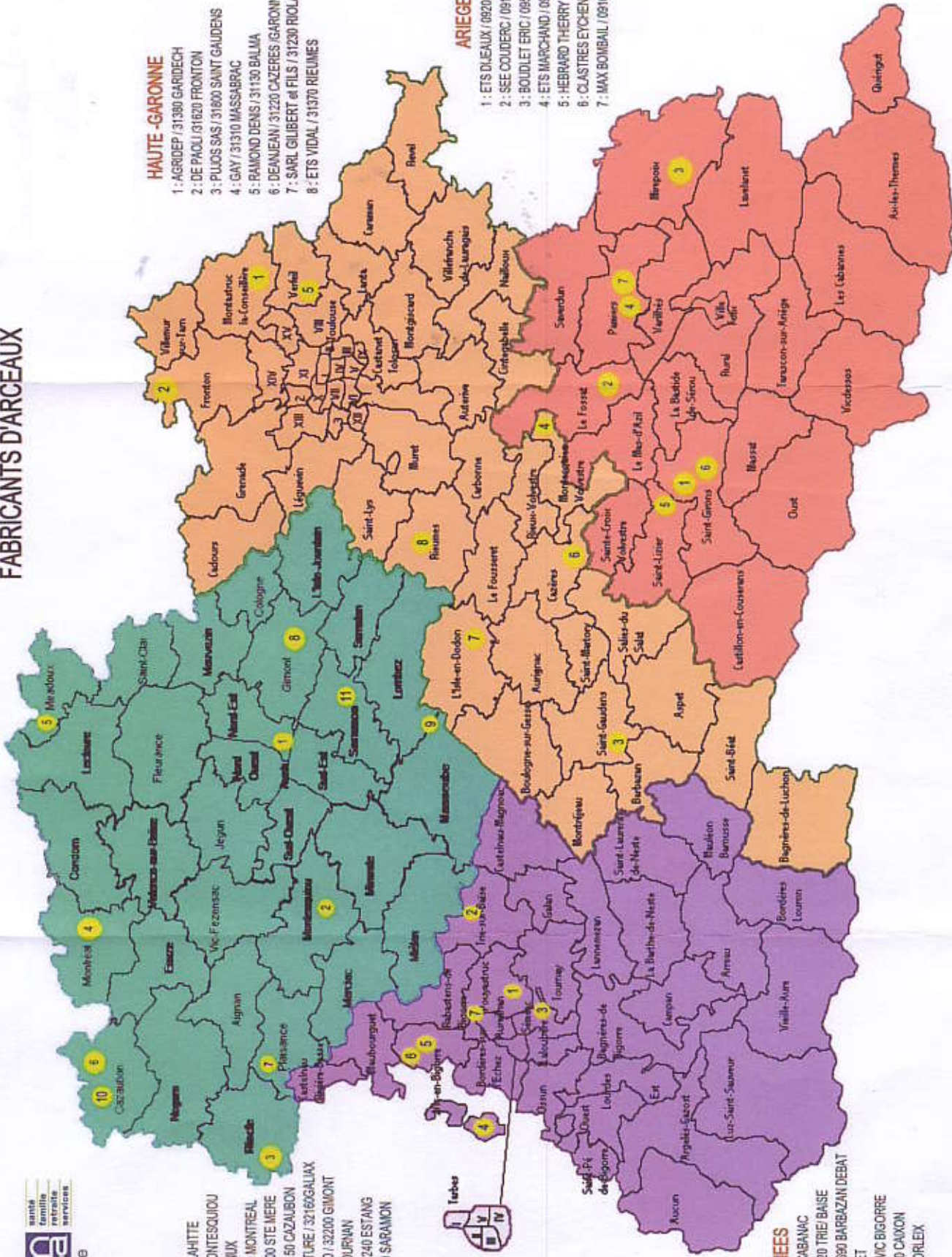


ARIEGE

- 1: ETS DUEAUX / 09200 ST GRONS
- 2: SEE COUDERIC / 09130 ARTIGAT
- 3: BOLDLET ERIC / 09500 BOUSIGNA
- 4: ETS MARCHAND / 09100 ST JEAN
- 5: HEBRARD THERRY / 09230 LASSE
- 6: CLASTRES EYCHENNE / 09420 LEI
- 7: MAX BOMBAUL / 09100 PAMIERES

HAUTES-PYRENEES

- 1: POUEY DENIS / 65350 CABANAC
- 2: DUCOS MECAGRI / 65220 TRIE BAISE
- 3: SAURA ST MARTIN / 65690 BARBAZAN DEBAT
- 4: VERGEZ / 65320 LUQUET
- 5: SARL LANGNE / 65500 VC BIGORRE
- 6: MICHEL MIGAZZI / 65500 CAIXON
- 7: QUERALT SAS / 65800 ORLÈX



LISTE A JOUR AU 21 AVRIL 2010